

# Vos démarches

## Vos démarches pour tous travaux sur le domaine public communal

Vous devez faire parvenir deux demandes de permission de voirie, une au SIVOM de la Saudrune, l'autre à la commune concernée :

Téléchargez ici [Télécharger la demande de permission de voirie communale](#)

Consultez le [Télécharger le fichier logigramme de l'Instruction des permissions de voirie](#)

- \* SIVOM de la Saudrune - [gdp@sivom-saudrune.fr](mailto:gdp@sivom-saudrune.fr)
- \* Mairie de Frouzins - à partir du [site internet de la commune](#) ou par fax : 05 34 47 06 51
- \* Mairie de Seysses - par fax au 05 62 11 64 68
- \* Mairie de Lamasquère - par mail [mairie.lamasquere@wanadoo.fr](mailto:mairie.lamasquere@wanadoo.fr) ou par fax : 05 62 23 01 85
- \* Mairie de Roques - par mail [urbanisme@mairie-roques.fr](mailto:urbanisme@mairie-roques.fr) ou par fax 05 61 72 57 52

## Vos démarches pour tous travaux sur le domaine public départemental

Consultez ici les [Télécharger le fichier Voiries départementales des communes du SIVOM](#)

Pour toutes demandes concernant les voiries ci-dessus, merci de contacter directement :

SECTEUR ROUTIER DE MURET

Lieu dit « Notre Dame »

50 route de Lamasquere

31 600 MURET

Tél : 05 61 72 84 30 Fax : 05 61 72 84 31